

Yvelines votre Canton

Versailles-nord / Versailles-nord-ouest

La lettre
du Conseil général des Yvelines



n° 7
Décembre 2009



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr



Patrimoine

La chapelle Hoche

Ce projet qui nous tenait à cœur est en bonne voie d'achèvement. Après la restauration de la façade principale, les prochains travaux concerneront les façades latérales et les espaces intérieurs de la chapelle classée au titre des monuments historiques. Le Conseil général est engagé pour 460 000 euros dans le financement de ces travaux.



© M. Pascal - Conseil général des Yvelines

Le Monument Pershing/La Fayette

Le Mémorial du général John Pershing et du marquis de La Fayette est situé de part et d'autre de l'avenue des Etats-Unis. Classé au titre des monuments historiques en 2007, il est la propriété de la ville de Versailles. Après de longues années passées dans l'oubli, des travaux vont être entrepris pour restaurer ce lieu de mémoire de l'amitié et de la solidarité franco-américaine. Le Département y participe à hauteur de 455 000 euros.

La restauration de la Porte des Gendarmes

Au 6 avenue de Paris, jouxtant la mairie, les travaux du portail de l'ancien hôtel des Gendarmes sont en cours d'achèvement. Dans le cadre du plan exceptionnel d'aide à la restauration du patrimoine en péril, le Conseil général a accordé une aide de 95 345 euros à la ville de Versailles pour ces travaux.

De nouvelles pistes cyclables dans votre ville

Boulevard du Roi : le Conseil général a attribué une subvention de 64 841 euros à la ville de Versailles pour la création de cet aménagement cyclable.

Route de Saint-Cyr : la piste cyclable bidirectionnelle réalisée par le Département, pour un budget de 47 241 euros cofinancés à 50% par la région, permet de relier la gare des Matelots à la rue de l'Orangerie.



Alain SCHMITZ
Président du Conseil général
des Yvelines
3 place André Mignot
78012 Versailles cedex
01 39 07 71 02
aschmitz@yvelines.fr



Bertrand DEVYS
Conseiller général,
Président du Service d'Incendie
et de Secours des Yvelines
b.devys@dvaec.fr
01 39 07 72 76
blog www.bertranddevys.com

Le Département des Yvelines a montré tout au long de l'année 2009 sa capacité d'agir et d'innover malgré une conjoncture nationale incertaine.

Dans ce contexte difficile, il était essentiel de renforcer notre effort de solidarité envers les personnes les plus fragiles, de faciliter la vie de nos aînés et des personnes handicapées, de répondre aux attentes sociales des familles.

Il était également essentiel de maintenir la dynamique des investissements sur notre territoire, à hauteur de 396 millions d'euros, pour améliorer les conditions de vie dans les écoles et les collèges, renforcer nos routes, soutenir la construction de logements et développer les pôles d'activités. Ils sont source d'emplois, de richesses économiques, donc d'attractivité du département des Yvelines.

Enfin, il était essentiel de soutenir les projets des communes et des intercommunalités pour leurs nouveaux équipements, l'aménagement de leur espace de vie et la préservation de leur patrimoine.

Grâce à sa bonne et saine gestion, le Département des Yvelines a pu mettre en œuvre de nouvelles politiques ambitieuses pour de meilleurs services rendus aux Yvelinois.

A chacun de vous, nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. ●

Alain SCHMITZ et Bertrand DEVYS

Jeunesse

A l'occasion de la visite de Martin Hirsch, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et à la Jeunesse, le 23 octobre dernier, le Conseil général a rappelé sa volonté d'accompagner les projets des jeunes yvelinois, à travers l'exemple de six dispositifs :

● **La Bourse au mérite** de 2 000 euros qui encourage les jeunes de familles aux faibles ressources, ayant obtenu une mention « très bien » au BAC, à poursuivre leurs études supérieures. 88 bourses ont été attribuées aux bacheliers yvelinois, dont 6 à des Versaillais.

● **L'Aide au permis de conduire** de 500 euros versée en contrepartie d'une participation du jeune aux projets citoyens initiés par le Conseil général.

8 jeunes Versaillais en ont bénéficié sur les 190 aides attribuées dans le Département.

● **L'aide financière pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** dont 20 jeunes Versaillais ont bénéficié cette année.

● **Les Bourses Aventure** et les **Projets humanitaires** pour soutenir des projets sportifs, culturels, scientifiques ou documentaires dont l'utilité concrète ou sociale est reconnue. Des jeunes Versaillais participent à deux des projets humanitaires cofinancés par le département en 2009.

● **Le financement à hauteur de 50 % de la carte Imagine'R** pour les collégiens et les lycéens. ●

Les renseignements sur ces dispositifs sont consultables sur le site www.yvelines.fr

Social



© M. Pascal - Conseil général des Yvelines

L'action sociale et médico-sociale du Conseil général est une de ses missions les plus importantes. Elle a mobilisé en 2009 un budget de 461,2 M d'euros. Elle s'adresse à tous les publics : l'enfance, l'adolescence, la famille, les seniors, les personnes handicapées, les personnes en demande d'insertion.

Afin d'apporter une réponse quotidienne et de proximité aux Yvelinois, nous voulons souligner la présence des équipes sociales réparties en 38 secteurs dans l'ensemble du Département.

A Versailles, le Territoire d'action sociale est situé au 46-50 rue Rémilly. Ce lieu vous est ouvert quels que soient votre âge ou votre situation. Si vous avez besoin de conseils, d'informations ou si vous rencontrez des difficultés, une équipe d'assistants pourra répondre à vos demandes et orienter vos démarches. ●

Vous pouvez également prendre contact au 01 30 83 14 00

Expressions politiques

Groupe de la majorité départementale

Le 12 mars 2009, notre assemblée a adopté à l'unanimité le Plan départemental d'appui à la filière automobile. Ce plan d'investissement sans précédent porte déjà ses fruits. L'action volontaire du Conseil général des Yvelines a convaincu de grands acteurs de l'industrie automobile de développer dans les Yvelines des projets d'envergure : Renault produira ainsi sa voiture électrique citadine à Flins-sur-Seine. Grâce à l'impulsion du Conseil général, notre département, berceau du véhicule propre de demain, préserve et développe ses emplois. Les élus du Groupe de la majorité Ensemble Pour les Yvelines soutiennent avec détermination la Vallée de l'Automobile et de la Mobilité Durable dans les Yvelines !

Groupe socialiste

Nous constatons tous les limites du libéralisme mondialisé quand seul le marché fait la loi sans aucun contrôle, ni morale, et nous en subissons les conséquences de plein fouet : chômage, moins d'argent disponible, régression des lois sociales... Nous dénonçons la vocation de l'économie libérale qui gagne de l'argent avec de l'argent, au mépris de l'éthique, des droits et des salaires. Nous devons investir des fonds publics pour soutenir les PME-PMI innovantes en évaluant l'évolution de leurs projets et leur implication dans la création d'emploi. Face au laisser faire des spéculateurs, notre responsabilité d'élus socialistes est de proposer des solutions concrètes avec tous les Démocrates et les Républicains pour redonner un sens social et démocratique à notre société et recentrer les richesses sur les hommes.

Groupe communiste

Préservez le souffle de vie dans nos villages. La privatisation rampante de La Poste ne date pas de cet été. Depuis plus d'un an, les pressions pour transformer nos bureaux de Poste en agences postales tiraillent nos communes et particulièrement nos villages. En cas de refus, la Direction annonce la réduction des moyens, des modifications d'horaires, des suppressions d'emplois. Le 3 octobre, plus de 2 millions de personnes se sont prononcées contre le démantèlement de La Poste. Nous ne devons pas laisser s'en aller ce service public qui est l'un des derniers que connaissent nos villages. La Poste, c'est le lieu où les anciens viennent déposer leurs petites retraites et où le RMIste conserve ses allocations... Depuis le 2 novembre, les débats ont commencé au Sénat. Il est encore temps de faire bouger les choses !

En application de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression des groupes politiques composant l'Assemblée départementale. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.